

Tout dépend de votre silence

Il est parfaitement établi que, pendant au moins une décennie, les dizaines de milliards des marchés publics de Paris et l'Île-de-France ont été l'objet d'un racket systématique (entre 1,5 % et 5 % des montants adjudés). Jacques Chirac et ses séides trônaient sur ces collectivités locales et leurs satellites. Un gros intermédiaire lâché par ses mandants, Jean-Claude Méry (alias "Méry de Paris"), lâche le morceau dans un long interview de précaution, enregistré avant son décès. « *Le mort si posthume était décidément bien vivant. [...] Ce document est tout simplement effroyablement concret par le démontage, phrase après phrase, marchés après marchés, épisodes après épisodes. [...] C'est tout ce système qu'il démonte aussi méticuleusement qu'il l'a monté* » (*Le Monde*, 23/09/2000).

Un système que la justice échouait à exhiber : l'argent liquide s'est évaporé, la Suisse est le tombeau de bien des secrets, les rares témoins se désistaient.

Face à un mort vivant, au témoignage concordant de son homologue socialiste Gérard Monate, et au *Monde* qui a si bien fait de leur donner la parole, le Président de la République tonne : « mensonge, calomnie et, pour tout dire manipulation ». Il tente d'hypnotiser l'opinion d'un vocable magique : « *abracadabrantique* ». Il aurait dû plutôt être moins ingrat envers ce Méry, emprisonné, auquel il aurait fait dire : « *On vous en supplie, Jean-Claude, l'élection de Chirac dépend de votre silence* ». Un quinquennat plus tard, l'omerta est rompue.

Il y a plus qu'une analogie entre cette France à fric et la Françafrique. Chirac est l'héritier de Foccart. Au cœur du système parisien, Michel Roussin s'est occupé (dans les Services puis à la Coopération), et il s'occupe encore de l'Afrique (chez Bolloré et au patronat, entre autres). La Lyonnaise et la Générale des Eaux (devenue Vivendi), tandem central de la corruption métropolitaine, fondent sur les privatisations africaines. Les comptes suisses par où transitait l'argent du racket servaient aussi au détournement des ressources africaines (rente des matières premières et "aide" publique), voire aux trafics d'armes.

Nous n'avons qu'un message à transmettre à tous ceux qui savent quelque chose de cette Françafrique quasi-mafieuse, dont les dégâts vous sont exposés mois après mois : sa perpétuation « *dépend de votre silence* ».

SALVES

« Abracadabrantique »

On ne saurait trop insister sur la continuité entre les **Chiraquies** parisienne, élyséenne et françafrique. Les méthodes sont les mêmes, parfois les hommes (tels les spécialistes "électoraux").

Le Canard enchaîné (30/08/2000) démontre, par une série de documents exclusifs, comment l'Élysée est intervenu en 1996 dans la privatisation de la Compagnie générale maritime (**CGM**) et a imposé, contre l'avis formel de Bercy, un candidat en quasi-faillite, Jacques Saadé. Lequel a pu faire ainsi main basse sur une trésorerie de 800 millions.

Jacques Saadé a une qualité : il est très lié à **Rafic Hariri**. Ce milliardaire libano-saoudien, dont la fortune approche les 50 milliards de FF, est lui-même très proche de Jacques Chirac. Entre 1980 et 1990, il a investi quelque 70 milliards dans l'immobilier parisien. Premier ministre du Liban de 1992 à 1998, il a pris le contrôle d'une grande partie des richesses du pays, mais lui a légué une dette de 18 milliards de dollars¹. Il est régulièrement cité comme l'un des trésoriers des campagnes chiraquiennes, mais c'est forcément « *abracadabrantique* » !

Le 23 mars 2000, quatre policiers se rendent dans les locaux d'*Archives Chrono*, à Marseille, pour se faire communiquer des documents relatifs à l'étrange cession de la CGM. Ils n'ont pas encore gagné l'entrepôt que surgit une Citroën Visa. Le deux occupants, parfaitement renseignés subtilisent un seul des 12 cartons d'archives de la CGM, intitulé : *CGM Privatisation. Huit dossiers spéciaux*.

Supposer que, comme au temps des Prouteau et Barril, il existe une porosité entre la police, les Services et les intérêts élyséens est « *abracadabrantique* » ! Comme supposer que certains "mercenaires" français dans les deux **Congos** pourraient avoir un correspondant au Château. Non, le fils spirituel de Foccart s'est toujours interdit un tel mélange des genres. Si on le lui demande, il confirmera sûrement être l'un des rares leaders français à n'avoir jamais vu financer ses bonnes œuvres par Elf-Gabon ou Elf-Congo.

1. Cf. René Naba, *Rafic Hariri*, L'Harmattan, 1999.

Mauvais plans à Abidjan

Malgré (ou à cause) des conseils du maréchal de Françafrique Jeannou Lacaze et d'une escouade de communicants défraîchis (voir *À fleur de presse*), la marche soi-disant gaullienne du général Gueï vers le pouvoir est de plus en plus confuse.

Faute d'avoir su se faire respecter par la troupe qui l'a porté au pouvoir, il a ouvert la porte à toutes les aventures : mini-putschs, mercenaires, milices, sur fond d'exaltation ethniste. Un scénario qui rappelle fâcheusement le Congo-Brazzaville de 1992. On connaît la suite.

Une série d'officines françaises de mercenaires sont allées offrir leurs services aux divers candidats à l'élection présidentielle du 22 octobre. Leurs références : le Congo-B, justement, ou les Comores (*La Lettre du Continent*, 7/09/2000).

Paris s'investit aussi, plus officiellement, grâce au renfort de troupes aguerries. 200 hommes embarqués à Toulon le 17 août, selon *Le Canard enchaîné* (13/09/2000), sont venus s'ajouter aux quelque 700 militaires des deux bases françaises. Une partie appartient au Commandement des opérations spéciales (COS). Aptitudes : maintien de l'ordre, « action psychologique », « contrôle des médias ».

En la matière, les agressions de journalistes servent déjà de censure. L'Union nationale des journalistes a organisé le 21 septembre une journée de protestation contre le bâillonnement de la presse, après les tortures subies par des confrères de *La Référence* et du *Jour*. Le 18, une vingtaine de militaires avaient envahi le domicile du chanteur Alpha Blondy — ce qui n'est pas un chef d'œuvre d'"action psychologique".

Interrogé suite aux révélations du *Canard*, le ministre Védrine a parlé de « *gestion normale des effectifs* ». En Côte d'Ivoire, où vivent 20 000 Français et où chacune des écuries politiques en compétition a ses alliés parisiens, personne ne croit que le sort

des urnes ne sera pas "aidé". Peut-être en plusieurs sens contradictoires : à Paris aussi le "respect" s'est affaissé.

Promesses...

Le 30 juin 1998, Jacques Chirac déclarait à Luanda : « *Je me réjouis de l'intervention de l'Angola au Congo-Brazzaville pour la raison simple que ce pays était en train de s'effondrer dans la guerre civile, de s'autodétruire, et qu'il était souhaitable que l'ordre revienne. Il y avait quelqu'un qui était capable de le faire revenir, c'était Denis Sassou Nguesso. Il lui fallait un soutien extérieur pour un certain nombre de raisons. L'Angola le lui a apporté. La paix est revenue, les conditions du développement reprennent. Cette ville de Brazza, qui était devenue martyre, commence à se relever et Denis Sassou Nguesso s'est engagé à mettre en œuvre un processus de démocratisation dans un délai maximum de deux ans* ».

On sait que cette intervention et le rétablissement de "l'homme d'ordre" a produit l'inverse exact du pronostic élyséen : une guerre civile beaucoup plus meurtrière, un pas de plus vers l'autodestruction. Quant à la démocratisation...

En réalité, la pétrodicature angolaise, Sassou II et la Françafrique partagent la même géostratégie pétrolière – d'autant que de mirifiques gisements chevauchent la frontière maritime angolo-congolaise. « *Le Quai d'Orsay a donné acte à Sassou II qu'il était à la tête de la puissance pétrolière montante de l'Afrique francophone, adossé à l'Angola où les intérêts de TotalFinaElf sont devenus stratégiques pour le groupe* », confirme *La Lettre du Continent* (07/09/2000).

Dès lors, l'ambassadeur de France au Congo, Hervé Bolot, n'a plus qu'à mener ses collègues de l'Union européenne dans la résidence privée de Sassou II, à Mpila. Au bulletin de propagande *Les Dépêches de Brazzaville*, dirigé par Jean-Paul Pigasse, il n'a plus qu'à faire part (17/08/2000) de « *perspectives extrêmement positives* » et annoncer que le dossier de sollicitation financière présenté par le Congo à Bruxelles sera défendu « *le mieux possible* ».

Le peuple, lui risque d'attendre longtemps la démocratie et les retombées de la flambée des cours du pétrole.

Kivu-Rwanda-Burundi

La région reste toujours sous haute tension. Au Kivu se poursuivent les épisodes d'une guerre sans merci, ponctuée de crimes de guerre (au minimum), attisant les haines — malgré, dans la tourmente, quelques miraculeux artisans de paix. (Du coup, la situation est meilleure au Nord-Kivu qu'au Sud).

Les passions locales trouvent leurs prolongements et induisent leurs clivages jusqu'en Europe, dans les milieux religieux, intellectuels et journalistiques. La revue *Esprit* (08/2000) s'en est fait l'écho avec la publication de trois articles, l'un signé Rony Brauman, Stephen Smith et Claudine Vidal, le second de Marc Le Pape, le troisième de Jean-Pierre Chrétien. Les deux premiers instruisent la condamnation sans appel du régime de Kigali, et des ONG qui ne portent pas le même jugement. Le troisième expose plus calmement le piège dans lequel se trouve pris le Rwanda¹... et les observateurs.

Les propos nuancés et équilibrés sont pris entre deux feux. Ainsi le rapport des éminentes personnalités de l'OUA, remarquable sur le génocide, est condamné par le régime de Kigali dont il dénonce aussi les exactions. De même Colette Braeckman, qui a écrit dans *Le Soir* du 8 septembre un ensemble d'articles très rudes et contrastés. D'un côté, elle expose crûment les ravages de la stratégie « *anti-insurrectionnelle* » mise en œuvre par Kigali et ses alliés au Sud-Kivu : dépeuplement relatif de l'arrière-pays de Bukavu, visant à « *priver les groupes de résistance Mayi-Mayi de leurs bases de soutien populaire* ». « *Le viol des femmes (y compris par des militaires séropositifs) se pratique sur une échelle trop vaste pour qu'il ne s'agisse que d'incidents isolés, la population civile est terrorisée par des massacres à répétition* ». Et se répand « *le soupçon, sinon la certitude, selon laquelle les militaires rwandais injecteraient désormais de faux Interahamwe au Sud-Kivu, afin de terroriser la population et l'obliger à fuir, afin aussi d'utiliser ces attaques pour justifier la pérennité de la présence rwandaise au Kivu* ».

D'un autre côté, elle ne cache pas que les rebelles hutus rwandais et burundais du Palir et des FDD (Forces pour la défense de la démocratie) « *collaborent avec des groupes Mayi-Mayi congolais* ». « *Leur stratégie [...] serait d'attaquer [la capitale burundaise] Bujumbura [au bord du lac Kivu], puis, via le Burundi, remonter vers le Rwanda. Leur idéologie est celle du génocide* ». « *Endurcis par six années de lutte, ces combattants représentent désormais une force aguerrie* », pour partie entraînée au Zimbabwe². Son ravitaillement en armes est une priorité de Kabila.

Symbole de cette situation apparemment inextricable, les Tutsis congolais du Sud-Kivu (Banyamulenge) sont partagés entre voltigeurs des troupes occupantes, honnies, et cibles privilégiées de la propagande génocidaire. Ils sont totalement piégés, et l'expriment de plus en plus clairement.

Il faut certes réaffirmer le refus de l'impunité : ce qui suppose d'étendre le mandat du Tribunal d'Arusha et d'y faire un vrai ménage, tant il est malade (cf. *Mauvais points*). Mais cela ne suffira pas à rassurer des groupes humains dont la communauté internationale a signifié, clairement, qu'elle n'empêcherait pas l'extermination. Est indispensable en parallèle une stratégie d'abaissement de la tension. Quelques signes modestes apparaissent ici ou là — tel le retour à Bukavu de l'archevêque proscrit Kataliko.

En attendant, on comprend que le point d'orgue de l'accord de paix burundais de fin août, le cessez-le-feu, n'ait pas encore été obtenu.

1. René Lemarchand avait fait un exercice analogue pour l'ensemble de la région des Grands Lacs dans une conférence donnée à Montréal le 05/08/2000.

2. Pays avec lequel Paris envisage de nouer un accord de coopération militaire...

Indicateurs

Pour ceux qui croient encore qu'il existe un brin de guerre juste au **Congo-K**, signalons que l'on retrouve désormais de hauts dignitaires mobutistes dans tous les camps — lesquels, bien entendu, pillent à qui mieux mieux les richesses du pays.

Pour ceux qui ont encore des doutes sur le type de société rêvé par Kabila, observons qu'il a confié sa sécurité à 200 gardes venus de Corée du Nord (*LdC*, 07/09/2000) — le régime le plus paranoïaque de la planète, capable d'affamer durablement, idéologiquement, par millions, une part importante de sa population.

Pétition à Wolfensohn

Par un communiqué du 19 septembre, **Tchad** : *l'or noir vire au rouge*, la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) lance une pétition au président de la Banque mondiale. Elle lui demande de « *suspendre le financement du projet pétrolier au Tchad* », au vu d'« *informations faisant état de multiples exactions de la part de l'Armée nationale tchadienne* ».

« *Il est clair aujourd'hui qu'au Tchad, les fonds de cette institution [la Banque] vont servir un État dont le degré de corruption et de violence ruine tout effort de développement* ».

Nous souscrivons à ce diagnostic et nous associons à cette demande. Fax FIDH (331) 43 55 18 80. <http://www.fidh.org>

La Guinée mal barrée

L'acharnement judiciaire du "président" Lansana Conté contre son rival Alpha Condé est le symptôme d'une perception de plus en plus délirante des réalités politiques par le successeur usé de Sékou Touré. L'intense réprobation internationale a limité la condamnation de Condé à cinq ans de prison — beaucoup moins que ce qui aurait dû lui être infligé s'il était coupable des crimes dont on l'accusait, beaucoup trop vu la parodie judiciaire.

En surface, les relations Paris-Conakry n'en ont guère été altérées. Mais la Guinée et les réfugiés qu'elle accueille sont plongés dans un maelström régional, à côté du Liberia et de la Sierra Leone. Les rebelles sierra-léonais jouent à saute-frontière, malmenant des villages guinéens. Conté croit utile d'"indexer" les exilés libériens et sierra-léonais de Conakry. Cette gestion périlleuse démotive ses derniers partisans étrangers, qui pourraient ne pas empêcher un putsch.

À cet égard, la conclusion d'un article du *Figaro* (12/09/2000) ressemble à un ultime avertissement : « *L'armée préférera sans doute débarrasser le pays d'un président devenu impopulaire, plutôt que de livrer une guerre improbable aux rebelles sierra-léonais ou aux soldats aguerris de Charles Taylor, le président libérien* ».

Bons points

- Le Congrès américain a obtenu de la **CIA** un rapport sur son engagement auprès du général chilien **Pinochet**. Elle a dû admettre que de nombreux officiers tortionnaires étaient ses "honorables correspondants", et qu'elle a suivi de près l'"opération Condor", un plan mondial d'exécution des opposants aux dictatures sud-américaines (*Libération*, 21/09/2000). À quand semblable initiative du Parlement français ?

- **Israël**, l'un des sept pays ayant refusé en 1998 de voter la création de la **Cour pénale internationale**, envisage d'en signer les statuts avant la fin de l'année (AFP, 20/08/2000). Ne figureraient plus parmi les récalcitrants que les **États-Unis**, en la gracieuse compagnie de la Chine, l'Irak, l'Iran, le Soudan et la Birmanie...

- Attaqués en **diffamation** par l'ex-président congolais Pascal Lissouba, **Témoignage chrétien** et le journaliste **Henrik Lindell** — l'un des rares à avoir vraiment enquêté sur la guerre civile au Congo-B — ont été relaxés. Défendus par Me Antoine Comte, ils avaient obtenu le renfort de nombreux témoins.

Fausse notes

- Les échos en provenance du **Tribunal pénal international d'Arusha** sur le Rwanda sont désastreux. Doté désormais d'un budget considérable (quelque 600 millions de FF par an, beaucoup plus que n'en dispose l'administration judiciaire de la plupart des pays africains), il est tellement miné par des luttes intestines, claniques sinon "ethniques", qu'il n'a été capable en un an que de juger un seul inculpé, pas vraiment central. Six ans après le génocide, le procès des principaux organisateurs et idéologues n'a pas commencé (*Ubutabera*, 18/09/2000). Qui a intérêt à tolérer, non seulement ce gaspillage, mais l'étalage d'impuissance de cette amorce de justice internationale ?

- On ne peut se réjouir des déboires de l'**ONU**. La manière dont elle a laissé tailler en pièces par les milices indonésiennes ses représentants à **Timor-Ouest** soulève le cœur. D'autant qu'Euricco Gutierrez, chef de l'une des plus violentes de ces milices, est devenu à Jakarta un politicien important, l'hôte des cocktails de l'élite (*Libération*, 07/09/2000).

- Début septembre, le renvoi policier, assorti de brutalités, du **demandeur d'asile cubain** Roberto Viza Egües, a illustré tout l'arbitraire dont est capable le ministère de l'Intérieur, souvent de mèche avec les dictatures.

- La **Lyonnaise des Eaux**, associée à Hydro-Québec, a obtenu le 5 septembre, pour 20 ans, le monopole de l'électricité au **Togo**. Cette très grosse entreprise est, avec sa consœur Vivendi (ex-Générale des Eaux), omniprésente dans la confession posthume de Jean-Claude Méry — champion du court-circuit dans les appels d'offres. Du RPR à Eyadéma, il n'y a qu'un pas...

- Le **Crédit agricole Indosuez** est épinglé en Suisse par la Commission fédérale des banques, à propos des fonds détournés par l'ancien dictateur **nigérian** Abacha. Il fait partie des 4 établissements « *ayant montré des défaillances plus graves* », avec des « *comportements individuels erronés crasses* » ! Il a planqué plus d'un milliard de FF (*LdC*, 06/09/2000). Avec la gratitude de Ken Saro Wiwa, des Ogonis exécutés, et des 100 millions de Nigériens escroqués.

- Le site du Mouvement **algérien** des officiers libres donne des détails très précis sur les comptes offshore des généraux tortionnaires, gavés des détournements de la rente pétrolière. Le **Crédit Lyonnais** se taillerait une part de lion. « *Le drame algérien trouve ses origines autant dans les banques en Suisse, en France, au Luxembourg et au Liechtenstein, que dans le cabinet noir des démons de l'apocalypse* ». Le soleil de Monaco est aussi très prisé pour mettre un capital à l'ombre.

(Achévé le 24/09/2000)

12 octobre 2000

Nouvelle campagne de Survie

Bolloré :

Monopoles services compris

Avec des courriers au Président de la République, aux ministres de la Justice et de l'Environnement

Information : Armelle Labadie : (1) 43 27 03 25

**Procès pour “offense à chef d’État étranger”
intenté par Omar Bongo, Idriss Déby et Denis Sassou Nguesso
à François-Xavier Verschave, président de Survie, et Laurent Beccaria, gérant des éditions des
Arènes,
pour une série de passages du livre *Noir silence* (avril 2000)**

Motion de soutien aux accusés

Trois présidents africains, Omar Bongo, Idriss Déby et Denis Sassou Nguesso ont déposé plainte pour “offense à chef d’État étranger” à l’occasion de la publication du livre *Noir silence*. Ils poursuivent l’auteur, François-Xavier Verschave, président de l’association *Survie*, et son éditeur, Laurent Beccaria, gérant des éditions *Les Arènes*. L’un et l’autre, pour chaque plainte, risquent un an de prison et 300 000 F d’amende. Sans compter les dommages et intérêts.

Le délit d’offense est très différent du délit de diffamation. Lors d’un procès en diffamation, l’auteur et l’éditeur d’un livre ont la possibilité d’apporter des témoignages ou des documents pour démontrer la vérité des faits et pour prouver leur bonne foi. En matière de délit d’offense, les preuves sont de peu de secours.

Cette infraction est la prolongation de l’ancien crime de lèse-majesté. Le roi, parce qu’il était roi, devait être protégé. La loi sur la presse de 1881 a repris ce principe en l’appliquant au Président de la République, après des débats houleux. Gambetta fut l’une des plus célèbres victimes du “délit d’offense”. Charles De Gaulle utilisa encore cette disposition pénale pendant la guerre d’Algérie, avant que ses successeurs choisissent sagement de renoncer purement et simplement à ce droit exorbitant accordé aux chefs d’État.

À l’heure où le général Pinochet est inquiété par la justice, où la justice pénale internationale se met en place et instruit les plaintes sur l’ex-Yougoslavie et le Rwanda, le “délit d’offense” ne protège donc plus en France que les dictateurs étrangers ! Grâce à cet article de notre Code pénal, Slobodan Milosevic serait aujourd’hui en mesure de faire condamner à Paris toute personne qui aurait dénoncé sa responsabilité dans la purification ethnique en Bosnie.

C’est Ubu-Roi. Les trois plaignants, installés à la tête de trois États pétroliers, sont l’objet d’enquêtes internationales répétées, les ponctions personnelles massives sur les ressources de leurs pays ont été mises à jour, le trucage des élections au Gabon et au Tchad a été régulièrement constaté, les violations des droits de l’homme au Tchad et au Congo-Brazzaville ont fait l’objet d’un nombre impressionnant de rapports et d’articles étrangers et français. Mais l’écrire en France reste une offense ! Surtout si le livre atteint un large public francophone...

En fait, en cherchant la condamnation automatique, sans discussion sur le fond, les chefs d’État africains veulent censurer le débat sur la “Françafrique” et ses liaisons incestueuses entre la politique, la criminalité et le pétrole. Les drames du Congo-Brazzaville et l’ampleur des révélations sur les pratiques d’Elf-Aquitaine ont montré, pourtant, à quel point ce débat était nécessaire.

Par cette plainte, les trois Présidents, qu’ils aient été “élus” avec une majorité invraisemblable ou “portés” au pouvoir par les armes, cherchent à exporter à Paris l’arbitraire qu’ils pratiquent quotidiennement dans leurs pays. Par cette plainte, Omar Bongo, Idriss Déby, Denis Sassou Nguesso, ces hommes riches, veulent mettre à genoux financièrement *Survie*, une association aux moyens essentiellement bénévoles qui, depuis sept ans, expose sur la place publique, dans un silence assourdissant, les pillages et les violations des droits de l’homme en Afrique. Ils aimeraient accessoirement tuer dans l’œuf un nouvel éditeur, *Les Arènes*, qui a déjà eu le tort plusieurs fois de s’aventurer dans leur “domaine réservé”.

Au nom de la liberté d’expression et d’édition en France, du respect des droits de l’homme en Afrique, et du débat indispensable sur les relations franco-africaines, j’apporte mon soutien à l’auteur de *Noir silence* et à son éditeur, je demande leur relaxe et je me prononce pour la suppression du “délit d’offense à Chef d’État” du Code pénal.

Nom, prénom :

Signature :

Adresse (facultatif) :

Fonction (facultatif) :

(À renvoyer à Survie, 57 av. du Maine, F75014-Paris)

Plainte par procuration ?

Dans les plaintes contre *Noir silence* adressées à la justice française par Idriss Déby, Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso, via le ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine, on retrouve une série de paragraphes soulignant que le rôle des dirigeants français, Jacques Chirac en particulier, est lui aussi amplement dénoncé dans le livre.

Suit, dans les courriers des présidents gabonais et congolais, une phrase quasi identique (sans doute rédigée par leur avocat commun Jacques Vergès) : « *Dans ces conditions, vous comprendrez, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, à quel point ce livre me heurte, autant pour la manière [qu’il a de me dénigrer en même temps que le Congo-Brazzaville, que pour celle qu’il a] de mettre en cause, de façon odieuse, les relations cordiales et d’amitié qu’entretiennent nos deux pays* ».

Sous-entendu : « Ce livre vise, autant que moi, le responsable de la politique africaine de la France. Son “amitié” le rend solidaire. Taxé de complicité dans les méfaits qui me sont imputés, il devrait lui aussi porter plainte pour offense à chef d’État. Puisqu’il craint, et moi pas, le ridicule, j’obtiens pour notre bénéfice conjoint la condamnation automatique de l’odieux exposé ».

Retenez-moi...

Omar Bongo continue de distiller les menaces à l’égard de ceux qui pointeraient trop précisément son rôle dans l’affaire Elf et les détournements de la rente pétrolière gabonaise. À la manière d’un Jean Tiberi, il répète qu’il pourrait faire des révélations. Il ajoute que son avocat Jacques Vergès, promu Père Fouettard de “l’offense à chef d’État”, poursuivra les auteurs de propos imprudents (*Ldc*, 07/09/2000). Dont acte !

Françafrique

« Salut Marie-Paule ; je t'envoie comme convenu la cassette vidéo du transport *[de justice]* au Goubet *[lieu-dit au nord de Djibouti, au bord de la Mer Rouge, où se serait "suicidé" le juge Bernard Borrel]*. J'espère que l'image sera satisfaisante. J'ai regardé l'émission "Sans aucun doute" sur TF1. J'ai pu constater à nouveau combien M^{me} Borrel et ses avocats sont décidés à continuer leur entreprise de manipulation. Je t'appellerai bientôt. Passe le bonjour à Roger *[Le Loire]* s'il est rentré, de même qu'à J.C. Dauvel *[procureur adjoint à Paris]*. À très bientôt, je t'embrasse, Djama ». (**Djama SOULEIMAN**, procureur de la République de Djibouti, mot manuscrit à la juge d'instruction Marie-Paule Moracchini, alors en charge de l'affaire Borrel avec le juge Le Loire. Cité par *Le Monde* du 08/09/2000).

[La cassette et le message qui l'accompagnait n'avaient d'abord pas été transmis au juge Parlos, qui a succédé aux juges dessaisis Moracchini et Le Loire. « Cette pièce démontre l'étendue de la connivence qui existe entre le procureur de Djibouti et les magistrats français », commentent les avocats d'Élisabeth Borrel. Rappelons que Djibouti est une dictature, avec une justice aux ordres. Face à tant de confraternité, comment la famille de Bernard Borrel pouvait-elle obtenir justice ? (cf. BILLETS n°78 à 83).

Dans Goliath Magazine n° 73, 07/2000, p. 29-45, Mehdi Ba mène une passionnante enquête sur la juge Moracchini, plaque tournante de l'instruction à Paris. Elle accordait aux dossiers qu'elle se réservait un traitement hautement différencié, tantôt distrait (affaire des Mistral au Congo-B, touchant à Jean-Christophe Mitterrand, dossier de la Scientologie), tantôt polarisé (persécution du substitut Albert Lévy, instruction à sens unique du "suicide" de B. Borrel)].

« Quel avantage nos populations tirent-elles d'un sommet franco-africain comme celui qui va se tenir en janvier 2001 au Cameroun ? Absolument aucun, bien au contraire. [...] Toute l'affaire a pour but de célébrer Paul Biya, grand ami de Jacques Chirac, plus que jamais en mal de reconnaissance. [...]

Le Monde [...] a révélé que le président du Cameroun avait longtemps, avec l'argent public, financé une secte parisienne à concurrence de 7 milliards FCFA. *[Sa]* cagnotte personnelle a été estimée à 46 milliards FCFA en 1996 par un important hebdomadaire parisien. [...] Le scandale de l'exportation des grumes *[de bois tropical]* se poursuit au vu et au su de tous *[bien qu'une loi l'interdise (cf. Lire, Dossier noir n° 14)]*. [...]

La France a imposé pendant quarante ans aux innocentes populations africaines des dictateurs féroces qui, en servant ses intérêts, ont été l'instrument d'une révoltante exploitation des ressources humaines et matérielles de notre continent [...]. Le meilleur moyen pour la France de s'acquitter de sa dette à l'égard des Africains, ce serait de faire amende honorable au sujet des crimes commis en Afrique pendant ces quarante dernières années en déclarant solennellement qu'elle interrompt illico tout soutien aux dictateurs africains. [...] Un premier pas dans la direction de cette repentance serait de renoncer au prochain sommet de Yaoundé ». (**Mongo BÉTI**, écrivain camerounais, message du 13/09/2000).

« Je suis révolté par le coup de force perpétré par la junte birmane contre Aung San Suu Kyi et la Ligue Nationale pour la Démocratie. Le régime de Rangoon montre une nouvelle fois son caractère répressif et brutal. [...] Leur lutte courageuse et digne suscite notre admiration et reçoit notre appui. C'est pourquoi je m'associe au rassemblement de soutien aux démocrates birmans organisé le lundi 4 septembre au soir devant l'ambassade de Birmanie ». (**François LONCLE**, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, communiqué du 04/09/2000).

[Répétons-le, la dictature birmane, narcotique et gazière, mérite d'être rattachée à la Françafrique, dont les réseaux prospèrent en ce pays. Tout comme Total, allié de la junte — ce qui lui vaut une réprobation de plus en plus universelle. Il est rare qu'un président de la commission des Affaires étrangères contredise aussi nettement la propagande de ces réseaux et de la plus puissante entreprise française. Bravo !

On apprend, en attendant, que Total réussit depuis 1995 à facturer à la Thaïlande du gaz birman qu'il ne lui livre pas. L'addition atteint déjà 350 millions de dollars... (Le Nouvel Observateur, 21/09/2000). Ainsi va la dette du Tiers-monde...

L'Assemblée générale de l'ONU, de son côté, a élu le représentant de la junte à la tête de sa commission Désarmement et Sécurité internationale !].

Mondialisation

« Si l'on discute beaucoup de ce sujet, il y a *[en France]* une déconnexion entre la sensibilité politique à la question du blanchiment *[d'argent sale]* et l'effet concret de ces discussions. Il y a plus de gens qui participent à des colloques que de gens qui luttent effectivement contre le blanchiment ». (**Dominique GARABIOL**, chef de l'inspection du Conseil des marchés financiers, coauteur d'un rapport sur le blanchiment remis au ministre de l'Intérieur. Cité par *Libération* du 08/09/2000).

[40 personnes seulement, en deux équipes, sont affectées à cette lutte, alors qu'au moins 40 milliards de FF sont recyclés chaque année dans l'économie française... L'une des deux équipes, dépendant de Bercy (Tracfin), n'a pas le droit de communiquer ses informations à l'autre, rattachée à l'Intérieur ! Un vrai spécialiste, Jean-Claude Méry, était disponible : mais on n'y a pas fait appel à temps].

« On va même s'entendre avec les socialistes. On va répartir la manne. Et à chaque fois qu'il y a à manger pour tout le monde, on distribuera pour tout le monde. Je vais prendre des sociétés communistes pour faire, par exemple, l'entretien des égouts » (**Jean-Claude MÉRY**, ancien homme-clef des finances du RPR, interview du 24/05/1996 publiée par *Le Monde* du 23/09/2000).

[L'Afrique n'a pas le monopole de la "politique du ventre", comme le montre ce fulgurant abrégé méthodologique.

On notera le mépris implicite du financier occulte du néogaullisme envers les communistes, relégués à l'entretien des égouts. Est-ce une raison pour que L'Humanité (22/09/2000) en rajoute ? Dans un incroyable éditorial, La nausée, elle vole au secours de Jacques Chirac, dénonçant « un épisode politique nauséabond et humiliant », « un exercice de paquets de boue puisée dans de sombres officines » qui fait chanceler la République. Comme si elle était plus menacée par la révélation de la corruption que par la corruption elle-même...

Certes, le PCF a comme les autres eu recours à des pratiques peu reluisantes avant le financement officiel des partis. Il serait puéril de le nier. Mais dans quel camp se situe-t-il désormais ? Pour ou contre la "politique du ventre", le pillage de l'argent public, la corruption par les multinationales, les comptes en Suisse, au Liechtenstein et à Monaco — ces ingrédients d'une mondialisation criminelle qu'il dénonce à longueur de journée, au nom des plus démunis, ces recettes nauséabondes de la France à fric et de la Françafrique ?].

« Le Président est le premier commerçant de France, ensuite il y a le Premier ministre, etc. Tout se paie, même la politique, mais les hommes politiques n'ont jamais eu les tripes de le dire. Alors, l'argent vient et repart des zones noires. Moi, je vendais ma salade à Jean-Claude Méry, qui la revendait à d'autres. [...] *[Ce système de corruption continue de nos jours]*, seulement, ce sont les grands groupes qui contrôlent tout, les PME meurent ». (**Bernard GUILLOU**, chef d'entreprise jugé dans le cadre du mini-procès du financement du RPR. Réaction à la confession de Méry, citée par *Libération*, 22/09/2000).

[L'accusation est terrible. Si l'on devait s'y résigner comme à une fatalité, alors oui, la politique serait engloutie, et avec elle la République. En attendant, le procureur n'a requis que de la prison avec sursis contre Louise-Yvonne Casetta, surnommée "La Casetta", décrite par nombre de témoins comme la trésorière de fait du RPR. Elle est sans doute beaucoup moins dangereuse que José Bové (cf. ci-dessous). Et elle est défendue par l'avocat des milliardaires amis de Chirac, Jacques Vergès.

Elle a été promue directrice des achats à Havas Voyages (filiale de la Générale des Eaux-Vivendi). Elle nie tout. Bernard Guillou, lui, est ruiné. Un collègue et coaccusé commente : « La Générale des Eaux a une aile entière remplie d'anciens préfets. On ne dit pas qu'un préfet va à la retraite, on dit qu'il va à la CGE ».

Remarque accessoire : il n'est pas sûr, dans ce climat, que Paris soit bien placée pour donner des leçons de "bonne gouvernance" à l'Afrique ; ni que la transformation d'une partie de la dette gabonaise en droits d'accès privilégié des entreprises françaises aux privatisations des services publics soit un service rendu aux Gabonais].

« La peine de trois mois d'emprisonnement prononcée ce jour contre José Bové est de nature à lui faire enfin entendre raison ». (Le tribunal correctionnel de Millau, présidé par **François MALLET**, attendu du jugement du 13/09/2000 contre les démonteurs d'un McDonald's au nom de la résistance à la mondialisation sauvage).

[La raison du plus fort ? La stratégie non-violente de José Bové et ses amis montre qu'elle n'est pas toujours la meilleure].

À FLEUR DE PRESSE

Françafrique

Le Canard enchaîné, *Les valises d'Oscar*, 06/09/2000 (Nicolas BEAU) : « *Allô ! J'ai besoin des services d'Oscar*. C'est ainsi, à l'aide de ce patronyme sympathique, que les dirigeants d'Elf réclamaient un peu de fraîche à une discrète société suisse, Comitex SA, chargée d'acheminer les valises de billets en France. La Banque de dépôts et de gestion (BDG) de Lausanne, qui a accueilli une partie de la commission sur la vente du terrain d'Issy-les-Moulineaux, servait complaisamment d'intermédiaire. Au total, près de 220 millions de liquide auront transité de 1989 à 1993 vers Paris. Des collaborateurs d'Alfred Sirven [...] étaient chargés d'accueillir les visiteurs du soir et leur précieux chargement, "contenu dans des sacs en plastique ou des enveloppes en kraft", a précisé un témoin devant la justice suisse. Le tout livré dans de douille appartements parisiens. De quoi se faire des amis à gauche et à droite ».

[Un article voisin, du même journaliste, Les pompes Pasqua dans le réseau Elf, décrit les arcanes suisses et luxembourgeoise par où est passée la plus-value de 95 millions sur le terrain d'Elf acheté en 1991 par le Conseil général des Hauts-de-Seine — présidé par Charles Pasqua. Via l'intermédiaire Emmanuel Flichy, une partie a finalement abouti chez Jean-Jacques Guillet, actuel secrétaire général du parti pasquaien (le RPF)].

La Lettre de l'Observatoire des transferts d'armement, *Coopération militaire française : privatisation et opacité*, 09/2000 (Bruno BARRILLOT) : « Sur les quatre-vingt-dix accords [de coopération militaire] en vigueur [...], seuls trente-neuf ont été publiés au Journal officiel ou dans le Recueil général des traités de la France, les autres restent secrets. [...] La plupart des accords sur lesquels la France s'appuyait pour justifier ses interventions extérieures dans les pays africains sont probablement caducs. Rien n'empêche donc de les publier, si ce n'est la mise en lumière des liens étroits entretenus par la France avec des régimes dictatoriaux [...].

Un groupe de droit privé, mais dans lequel l'État français dispose de 49,9 % des actions, Défense conseil International [(DCI)], "offre, selon le député Jean-Claude Sandrier, une démultiplication de l'action des armées, dans les domaines où celles-ci ne veulent ou ne peuvent intervenir". Composée de militaires détachés et d'anciens militaires, cette société regroupe environ 700 personnes (mais ses effectifs peuvent s'accroître en fonction des marchés) représentant une fois et demi l'effectif de la Direction de la coopération militaire et de défense qui ne compte que 450 employés. Les personnels de Défense conseil International remplissent approximativement les mêmes tâches que les militaires de l'officielle Mission militaire de coopération et de défense : formation des armées, formation à l'utilisation des armements, conseil pour les états-majors et les gouvernements. [...] [DCI] regroupe [aussi] les principaux offices de promotion des armes françaises. On assiste ainsi à une certaine forme de privatisation de la coopération militaire ».

[Cette privatisation-là traduit-elle la pensée militaire de la gauche plurielle ? Lionel Jospin rêve de l'Élysée. Se voit-il, comme Jacques Chirac, en train d'approuver des guerres secrètes en Afrique centrale, menées sous pilotage barbouzard par des phalanges semi-privées et des sociétés de vrais-faux mercenaires ?].

AFP, *La France à Djibouti, gage de stabilité pour l'est africain*, 22/09/2000 : « La présence militaire française à Djibouti, dont le coût annuel atteint les 200 millions d'euros, est un gage de stabilité pour l'est du continent africain, selon les conclusions d'un rapport parlementaire [de] Jean-Michel Boucheron (socialiste), rapporteur spécial du budget de la Défense. [...]

Les effectifs des FFDJ [forces françaises de Djibouti] sont passés de 3 200 (1996), puis à 2 700 actuellement pour rejoindre dès la fin de cette année le format de 2 600 hommes. [...] Sont venus s'ajouter 520 autres militaires français de la mission "Khor-Angar", créée en janvier 1998 pour protéger Djibouti d'éventuels débordements du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie. [...]

Cette présence française rapporte [...] 838 MF [...] à Djibouti [...], soit 5 % de son PIB. De son côté, la France [...] bénéficie d'un site d'entraînement "exceptionnel" pour ses soldats et d'une situation stratégique de premier ordre.

"C'est donc un mariage de raison fondé sur de puissants intérêts stratégiques équitablement répartis entre les deux pays. [...] L'ensemble de la région bénéficie de cette stabilité relative fondée sur la présence militaire française à Djibouti" ». [...]

Djibouti est un "site particulièrement marqué pour la refondation de l'armée de terre" ».

[On reste rêveur devant le discours d'équité entre les « puissants intérêts » du cheval et de l'alouette. Surtout quant à la tête de Djibouti a été pulvérisée une vieille connaissance policière, Omar Guelleh. Le député justifie une politique de puissance. Point.

Plus inquietant, il embrasé un certain discours corporatiste, qui veut à tout prix entretenir des racines africaines à l'armée de terre française, voire l'y refonder. À la demande de qui ?

Quant à la stabilité que procurerait la présence française, il s'agit en fait d'un alignement sur ce qui est perçu comme la future puissance régionale, l'Éthiopie. Tant pis si celle-ci ambitionne de revassaliser l'Érythrée voisine et de relayer la France comme "protectrice" de Djibouti].

Le Canard enchaîné, *Les Afro-profiteurs font leur marché noir*, 06/09/2000 (Jean-François JULLIARD) : « Imaginerait-on un trust étranger exploitant le sous-sol français et ne versant en contrepartie qu'un loyer égal au quart, voire au cinquième des recettes récoltées ? C'est pourtant le système qu'Elf a imposé au Gabon, au Congo, au Cameroun ou à l'Angola. Et c'est selon le même principe que des industriels français prospèrent dans le coton, les forêts, les minerais, la distribution de l'eau et le commerce portuaire.

Ces méthodes seraient inapplicables sans la présence d'une forte corruption, à laquelle les chefs africains oublient parfois de

résister. Aussi leur clientèle est-elle recherchée par une foule d'hommes d'affaires. Marchands de conseils et d'image, de sécurité, de stratégie, de droit, d'assistance juridique se pressent auprès de ces présidents en mal de reconnaissance. [...]

Il s'appelle Marc Bousquet. Dans les années 70, cet ancien giscardien bon teint, passionné de politique, avait participé à la création d'un institut de sondages proche de Pasqua, Public SA. L'officine se fit remarquer par des enquêtes complaisantes pour la droite, voire carrément bidonnées. Ce qui lui valut de fréquentes réprimandes de la Commission des sondages jusqu'à sa liquidation. [...]

Récemment, son agence, du nom de Médiatique, s'est trouvé un "produit" haut de gamme à promouvoir, le général-président ivoirien Robert Gueï. Il s'agit, précise le projet de plaquette publicitaire [...] de rappeler que ce militaire putschiste est "pétri de valeurs militaires : patrie, honneur, fidélité... un De Gaulle africain".

Bousquet ne lésinera pas sur les moyens [dont] "un ou plusieurs voyages de presse [...]" [...] et surtout un sondage, réalisé par un institut espagnol, qui "permettra d'appuyer la candidature du général".

Coût de cet ambitieux programme : 300 000 F par mois plus environ 200 000 F de frais. Marc Bousquet n'est pas le seul admirateur spontané du général Gueï : son collègue Claude Marty (agence CMC), proche de Michel Rocard, a fait savoir, par voie de presse, qu'il se mettait au service de l'homme "qui a sauvé la Côte d'Ivoire de l'anarchie". [...]

Au Togo, le général Lacaze se montre souvent et introduit des "investisseurs" civils ou des marchands d'armes. Il peut compter, à la présidence, sur un interlocuteur familier : le colonel français Alain Benoît, qui est devenu [...] responsable des achats d'armes de l'armée togolaise. [...]

Jacques Godfrain, ex-ministre de la Coopération, préfère aller faire le paon au Burkina Faso : "J'y ai été couronné roi de Menga, confie-t-il à VSD. Là-bas, tout le monde m'appelle Majesté". [...]

Le Canard s'est procuré la fiche de paye d'un coopérant vivant dans un pays du Golfe de Guinée. Salaire : 40 000 F par mois. Fonction : néant. "Il a rendu des services sous Foccart, nous le gardons par fidélité", a répondu le Quai d'Orsay à un diplomate français qui s'interrogeait. [...]

"J'ai mis au jour un détournement vers un pays d'Afrique francophone avec la complicité active d'une ambassade, raconte un magistrat. C'est finalement Bruxelles qui a étouffé mon enquête" ».

Politique africaine

Le Monde diplomatique, *De l'État colonial à l'État multinational. Pour en finir avec les guerres civiles africaines*, 09/2000 (Mwayila TSHIYEMBE) : « On peut distinguer la nation juridique, "l'État", et la nation sociologique, dite "ethnie". Cette dernière procède à la fois d'une communauté de caractères (langue, lien de sang, religion, histoire commune) et d'une volonté de vivre ensemble attestée. Elle représente le soubassement de la nationalité d'origine, dont l'État postcolonial se limite à constater l'existence — dépourvu qu'il est de la mémoire historique et administrative des hommes et pays juxtaposés là par la seule volonté coloniale. [...]

Si l'État multinational était instauré, la loi stipulerait partout que la nationalité se définit par la conscience et le statut d'appartenance à une communauté de caractères (Akan, Mosi, Bamiléké), et la citoyenneté par la conscience et le statut d'appartenance à un État (Côte d'Ivoire, Burkina, Cameroun). Cette "renaissance" de l'État peut s'ancrer dans l'africanité. Contrairement aux idées reçues, l'Afrique noire avait en effet, à l'instar de l'Europe, créé son propre modèle d'État multinational et de nation ethnique, avec les empires d'Éthiopie, du Mali, du Songhaï, du Noupé, d'Ifé, du Bénin, du Kanem-Bornou, du Congo, du Monomotapa ou du Zimbabwe, qui remontent au Moyen Âge africain. [...]

La nature plurinationale des sociétés africaines les a poussées à inscrire dans l'acte de fondation de l'État multinational les deux espaces autonomes de production du droit : l'espace étatique (lieu de production du droit général) et l'espace national ou ethnique (lieu de production du droit particulier sur le foncier, la succession, l'état civil, etc.). L'individu baigne dans un véritable pluralisme juridique. [...]

Dans ce modèle d'État multinational, les droits des minorités ne sont pas opposables aux droits de la majorité, car l'acte de refondation du pacte républicain contient l'obligation faite à l'État et aux nations constitutives de respecter les principes de l'égalité et du droit à la différence. [...] En contrepartie, ces nations jouissent de mêmes droits et devoirs relevant des "droits de fondation", notamment celui de parler sa langue, de pratiquer sa religion et sa culture [...].

Innovation majeure du fédéralisme intégral, la transformation de ces collectivités infra-étatiques en espaces politiques de cogestion conduit à brasser dans le même destin des peuples différents, évitant ainsi toute "purification ethnique". [...] La fédération des terroirs suggère l'idée de dépassement [du] concept européen de territoire, et l'investissement dans le concept africain de l'espace, pensé comme cadre de vie, tissé des réseaux, des flux d'échanges et des lieux de mémoire attachant les êtres humains à leur sol et à leur environnement. [...]

La multination met deux principes en mouvement : d'une part, le principe de la double représentativité des nations et des citoyens en tant qu'entités distinctes, d'autre part, le principe de la divisibilité de la souveraineté ou souveraineté partagée. [...] Il s'agit d'une "républicanisation" du pouvoir traditionnel. [...] [Une mutation s'impose, entre autres :] briser le monopole de la créance exclusive des droits économiques, sociaux et culturels sur l'État [...].

L'Afrique noire du XXI^{ème} siècle a le devoir de produire son propre modèle d'État démocratique. [...] Elle donnerait ainsi une leçon à une Europe poussée vers l'hétérogénéité des nations, des langues, des religions, des cultures, des normes, des terroirs, etc. par la crise de l'État-nation et l'élargissement de l'Union européenne ».

[Nous ne citons que quelques extraits de ce texte, qui a le mérite d'aborder un débat très difficile. Il participe de cette inventivité politique africaine dont nous souhaitons le renouveau].

Mondialisation

Le Monde, *La Banque mondiale met en garde contre le risque d'instabilité créé par le fossé entre riches et pauvres*, 23/09/2000 (Babette STERN) : « "La pauvreté est le défi de notre époque. Le fait que l'aide internationale au développement ait baissé sur les dix dernières années est un crime", a déclaré [le président de la Banque mondiale] James Wolfensohn à Prague [...] à l'occasion de l'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods. [...] Ces inégalités ne peuvent pas coexister. Si l'on cherche aujourd'hui quelle pourrait être la menace majeure (ou "risque systémique") qui pèse sur l'économie mondiale, il faut penser en termes de "risque social", a-t-il prévenu ».

[Mieux vaut entendre ça que d'être sourd. Il aurait été intéressant d'entendre que les fourvoiements de la Banque mondiale ne sont pas pour rien dans cette démobilitation : son partenariat privilégié avec les multinationales, son aveuglement devant la fuite de plus en plus massive des ressources des pays appauvris, aide comprise, vers les paradis fiscaux. Tout cela a favorisé, dans ces pays mêmes, une inégalité croissante, insupportable, entre quelques riches, complices du système et interlocuteurs de la Banque, et une masse paupérisée.

C'est le cas au Tchad, où malgré toutes les déclarations d'intention qui accompagnent le projet pétrolier, la Banque ne peut que passer par un pouvoir illégitime et meurtrier. De même, elle procura au régime rwandais du Hutu power de quoi acheter les armes du génocide. L'excès d'illégalité est un crime, mais c'est d'abord le produit d'un autre crime, l'absence de réaction devant la criminalisation de l'économie mondiale, sa dérive mafieuse (voir Lire)].

LIRE

Karl Laske, *Ils se croyaient intouchables*, Albin Michel, 2000, 337 p.

Cette revue des principaux personnages de l'affaire Elf est d'une lecture à la fois aisée et instructive. L'auteur multiplie les scènes de genre sur la grande corruption internationale, mêlant achat de pétrole et vente d'armes dans une gigantesque prédation des ressources publiques. Trop de politiques encouragent ou laissent faire, séduits par trop d'argent - dont les fameuses "rétro-commissions".

On peut regretter cependant que l'auteur, si bien informé, ne se soit pas davantage étendu sur quelques questions-clefs de cette énorme affaire :

- Jusqu'à quel degré les services secrets français ont-ils contrôlé, à quel niveau ont-ils ponctionné les centaines de milliards de la rente pétrolière ? (On relève avec intérêt la proximité entre le colonel Pierre Lethier, intermédiaire des centaines de millions du scandale franco-allemand Leuna-Minol, et François de Grossouvre, l'homme de tous les Services, p. 256).

- C'est le très violent affrontement de deux camps, les "anciens", eux-mêmes divisés (les Sirven, Le Floch, Pasqua, Mitterrand, Dumas, Tarallo, Chirac...), et les "modernes" (Gomez, Jaffré, Ballardur...) qui a permis à la justice à se saisir de l'affaire Elf. Quels sont les contours de ces deux camps, leur évolution de 1993 à 2000, leurs alliés dans les Services français ? Comment ont interféré les liens de nombre des protagonistes avec les Services US ?

Bruno Carton, *Le pétrole en Afrique. La violence faite aux peuples*, tome I, GRESEA (rue Royale 11, B1000-Bruxelles), 2000, 226 p.

Ce dossier grand format élargit considérablement l'enquête historique, politique et économique. La brutalité des "majors" pétrolières ne date pas d'hier. Même si elles s'appuient sur des dictatures milliardaires, le but est quand même l'appropriation de la plus grande partie de la rente par les multinationales occidentales. Aux peuples, il ne reste rien, que la pollution et les guerres, civiles ou régionales, induites par la géopolitique de l'or noir. Plus la dette. Car, paradoxalement, elle s'est accrue à proportion de la richesse des gisements des pays producteurs.

On trouvera aussi, entre autres, une critique salubre de certains alibis récents : « *On peut se demander si l'ouverture croissante manifestée par les compagnies pétrolières à débattre de leur code de conduite avec le milieu des ONG, une société civile qui n'a de comptes à rendre à personne, et à associer les ONG à la gestion des retombées de leurs activités, ne participe pas du même mouvement : privatiser les régulations gouvernementales et intergouvernementales* » (p. 199). Les sociétés transnationales n'ont en effet cessé de saper « *toute tentative de définir un code de conduite intergouvernemental sous l'égide des Nations unies* » (p. 201-203).

Ferdinando Imposimato, *Un juge en Italie. Pouvoir, corruption, terrorisme. Les dossiers noirs de la Mafia*, de Fallois, 2000, 349 p.

Un ouvrage essentiel, pour comprendre la plus grave menace contre la démocratie. Les mafias ont en effet décuplé leur puissance grâce à la dérégulation financière. Déjà, la conférence internationale du crime, à Palerme en 1957, avait posé les bases d'une expansion redoutable. En même temps, une nouvelle génération d'"hommes d'honneur", qui ne l'étaient plus du tout confortait son pouvoir en se mettant à massacrer, aussi, les femmes et les enfants des clans adverses. Les complicités se multipliaient, à tous les niveaux de l'État, dans les Services italiens et occidentaux, dans la sinistre loge P2 (qui recruta jusqu'aux officiers tortionnaires argentins) et au plus haut niveau du Vatican.

Pendant plusieurs décennies, via le banquier en chef de la Mafia, Michele Sindona, également fondé de pouvoir de Paul VI (p. 202-203), les instruments financiers de l'Église catholique servirent de paradis fiscal et de vecteur privilégié du blanchiment de l'argent du crime.

Quantité de juges et de policiers, dont le célèbre général Dalla Chiesa, souvent trahis par l'État qu'ils servaient, payèrent de leur vie leur lutte contre la déferlante criminelle. Ils obtinrent des succès presque décisifs, démantelant la tête de l'organisation grâce aux "repentis" (dont certains payèrent eux aussi un prix inouï). Le juge Imposimato fut au premier rang de cette lutte titanessque. Il est le seul survivant des magistrats qui la menèrent.

Sa conclusion est terriblement pessimiste. La lutte a été stoppée, « *l'espérance de la victoire s'est éteinte* ». Cosa Nostra « *se renforce toujours, élargissant son empire corrompue* » — avec des alliés ou correspondants dans le monde entier. « *La raison de cet échec est évidente. La Mafia est un rouage du pouvoir. Or, le pouvoir ne peut le détruire sans se détruire. Pour lui, ce serait une sorte de suicide. Le pacte qui unit Cosa Nostra à l'État a toujours été renouvelé* » (p. 344). L'essor de la corruption, des paradis fiscaux et des armées privées risque de permettre la mondialisation de ce constat.

Le 12 octobre 2000, *Agir ici et Survie* publient
chez L'Harmattan deux nouveaux **Dossiers noirs**

Le silence de la forêt **Réseaux, mafias et filière bois au Cameroun**

N°14, 89 p., 40 F

Une enquête inédite, au cœur du mode d'exploitation néocolonial. Toute une ambiance est restituée, dans un pays, le Cameroun, classé parmi les plus corrompus de la planète. L'exploitation des produits de la forêt (caoutchouc, bois) fut, historiquement, au cœur de la relation coloniale. Elle en a constitué l'un des modes les plus violents. Le travail forcé a été aboli voici un demi-siècle dans l'Empire français, mais le saccage forestier s'est poursuivi sans discontinuer. La tradition de violence et de délinquance a subsisté, en s'internationalisant : des Libanais, Italiens, Américains, Malaisiens, Israéliens, Canadiens, etc., ont rejoint les acteurs français, toujours aux premières loges. La "Françafrique" tend à s'inscrire dans des réseaux plus vastes.

Bolloré : Monopoles services compris **L'arbre qui cache la forêt**

N°15, préparé par Pierre Caminade. 90 p., 40 F

Le groupe Bolloré étend spectaculairement son emprise sur le continent africain. Ne serait-il pas programmé pour jouer le rôle jadis imparti à Elf ? Cela fait grandement problème, en termes de monopolisation, d'atteinte à l'environnement, d'accointance avec des dictatures - celle du Congo-B notamment. Au moment où *Survie*, avec le soutien d'autres associations, lance une campagne contre de tels abus ou complicités, ce Dossier fait la synthèse de la documentation disponible.